



Ville de Saint-Denis-en-Bugey

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 6 Mars 2025 A 18 H 30

**Présents** : Pascal COLLIGNON, Béatrice RIQUELME, Marie-Madeleine DIALLO, Jean-Marc FOGOLIN, Valérie CAUWET-DELBARRE, Claude LABAT, Viviane MAZUE, Véronique MALEYSSON, Géraldine VOLUET, Yvon BABLON, Florence FERRANHO, Salvador PARINI, Sandrine DELERIS, Henri-Pierre ZITO, Marie-Line GELEOC.

**Excusés** :

Guy CAGNIN a donné pouvoir à P. COLLIGNON  
Arnaud BEGOT

**Absents** :

Michaël BRAZ  
Julien RIVAUX

**Secrétaire de séance** : Salvador PARINI

Début de la séance : 18h30

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 2/ ONF- demande de régime forestier pour 2 parcelles
- 3/ Convention de partenariat avec le comité de l'Ain de la ligue contre le cancer – zone sans tabac
- 4/ Convention de partenariat 2025 avec le GDS Référent frelons
- 5/ Convention ville engagée gaz vert avec GRDF et le SIEA
- 6/ Location local au « République » avec Grand Bourg Habitat
- 7 Décisions du Maire

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et annonce l'intervention, de dernière minute, du conseil municipal des jeunes pour le sujet n° 3 zone sans tabac.

Suite à leur intervention, il leur a été demandé quelles autres zones sans tabac ils aimeraient, ils ont répondu vers le parc et vers le bar et pharmacie. Monsieur BABLON a ajouté que le terrain de foot pourrait également être ciblé.

#### 1/ Approbation du compte rendu de la séance du 19 décembre 2024

Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2024 est adopté sans observation.

#### 2 / ONF – Demande de régime forestier pour deux parcelles

Madame CAUWET DELBARRE fait part de la proposition de l'ONF pour inclure deux parcelles dont la mairie est propriétaire dans le périmètre de la forêt afin de leur appliquer le régime forestier. Les deux parcelles sont projetées afin de mieux visualiser leur situation. Il s'agit des parcelles AH 93 et AH 164 pour une superficie totale de 0.3655 ha.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec l'ONF pour demander l'application de régime forestier à ces deux parcelles.

#### 3/ Convention de partenariat avec le comité de l'Ain de la ligue contre le cancer – zone sans tabac.

Madame RIQUELME indique que pour officialiser cette zone sans tabac, objet de l'intervention des enfants du CMJ, il convient de signer une convention avec le comité de l'Ain de la ligue contre le cancer. Elle rappelle les délimitations prévues pour cette zone : la place Alexandre Bérard, le chemin qui la relie à la place Jean Macé et le devant de l'école maternelle. Les élus sont conscients que cette zone pourrait être agrandie mais ils ont fait le choix de commencer par cette zone.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

#### 4/ Convention de partenariat avec le GDS Référent frelons

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Florian, agent communal, Yvon BABLON et lui-même se sont rendus à une réunion à la CCPA sur le sujet des frelons asiatiques. Afin de bénéficier de pièges, il convient de nommer un référent frelon, Yvon s'est proposé pour remplir ce rôle. Il a été précisé que les frelons ne nichent pas que dans les arbres, ils peuvent être dans le sol. Monsieur BABLON explique également que les pièges sont calibrés pour ne prendre que les frelons, les abeilles ne seront pas prises au piège et le but est d'éradiquer les fondatrices de maintenant à mi-mai. Les particuliers peuvent se procurer des pièges dans le commerce et attirer les frelons avec un mélange 1/3 grenadine, 1/3 bière, 1/3 vin blanc. En cas de nid il ne faut absolument pas agir seul, il faut le signaler sur [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr).

Le conseil, à l'unanimité nomme Monsieur BABLON Yvon référent frelons et autorise le Maire à signer la convention.

#### 5/ Convention ville engagée gaz vert avec GRDF et le SIEA

Le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain) gère la fibre optique, l'éclairage publique pour certaines communes (pas St Denis en Bugey) et la fourniture

de gaz et d'électricité pour les communes ayant signé le marché (dont St Denis en Bugey). La commune s'est engagée à utiliser 20 % de gaz vert et GRDF va nous fournir des panneaux ville engagée gaz vert. Pour ce faire, nous devons signer une convention tripartite avec GRDF et le SIEA.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

#### 6/ Location local au « République » avec Bourg Habitat

Monsieur le Maire liste les professionnels de santé installés dans le « République ». Le cabinet d'infirmière s'est installé avec la psychomotricienne, ce qui libère le local qu'il occupait. Lors de la réunion du 6 novembre 2024 avec Monsieur SAVOYE, pharmacien de St Denis en Bugey et les élus, il avait été décidé de reprendre ce local au nom de la mairie afin de pouvoir accueillir un ou 2 médecins. Grand Bourg Habitat est d'accord pour nous louer ce local au prix de 870 € avec en sus une provision de charges de 40 €. Le bail est prévu dans un premier temps jusqu'au 31 mars 2026. Au cours de cette même réunion, les élus avaient également décidé la gratuité de 2 ans de loyer pour l'installation d'un médecin.

Une discussion s'engage sur les difficultés de trouver des médecins, leurs venues ne sont pas toujours pérennes et bien que le numérus clausus augmente, il faut du temps avant que de nouveaux médecins soient diplômés. Les élus privilégieront des généralistes.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail avec Grand Bourg Habitat.

#### 7/ Décisions du Maire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation

- Pour les DIA, aucun droit de préemption n'a été fait (n° 37/2024 et jusqu'au n° 4/2025)
- 3 renouvellements de concessions cimetières, 1 achat de concession, l'acceptation d'un don et le passage au CFU (Compte financier unique) (jusqu'à n° 07/2025)

#### Divers :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société SUDMINE qui avait demandé un permis exclusif de recherches de mines d'hydrogène natif, hélium, lithium et substances connexes dit « Permis Bugey » a obtenu un refus de l'Etat.

Concernant la présentation du budget aux élus, une réunion est prévue le mardi 25 mars pour l'ensemble du conseil.

Les travaux rue Pasteur sont des travaux de recherche de conduite de gaz.

Le Maire fait part des projets de pistes cyclables pour rejoindre Ambérieu à Lagnieu.

La séance est levée à 19h15.

Le Président

Le Secrétaire